

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE
1^{er} AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille quinze,
le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCRAUT a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°51-2015 – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MATERIEL
INFORMATIQUE**

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée pour la fourniture et la livraison de matériel informatique. La mutualisation pouvant permettre d'effectuer plus efficacement des opérations de mise en concurrence et d'obtenir de meilleurs prix, il a été proposé à l'ensemble des communes d'Arc Sud Bretagne de se joindre à cette consultation.

Les Communes d'Arzal et Nivillac ont souhaité bénéficier de ce marché.

Cette mutualisation s'opérera par la constitution d'un groupement de commandes, d'une durée illimitée. Le retrait des Communes d'Arzal et Nivillac est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante. La Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur à laquelle seront invités un représentant de chaque collectivité de chaque membre.

Ce nouveau marché est un accord-cadre multi-attributaires passé en procédure adaptée ouverte, et conclu pour une durée de trois ans. Il repose sur des prix unitaires avec un montant minimum de 9 000 € HT et un montant maximum de 16 000 € HT. Il n'est pas alloti.

5 offres ont été réceptionnées parmi lesquelles 4 sont irrégulières.

Au vu de cet élément, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECLARE**, à l'unanimité, le marché infructueux et **AUTORISE** le Président à lancer une nouvelle consultation.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 02/04/15
Le Président,

